Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/4374

10.8.2026

Avis à l'attention des personnes physiques faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil, modifiée par la décision (PESC) 2026/1939 du Conseil, et par le règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2026/1940 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

(C/2026/4374)

Les informations ci-après sont portées à l'attention des personnes visées à l'annexe de la décision 2014/145/PESC du Conseil ([1]), modifiée par la décision (PESC) 2026/1939 du Conseil ([2]), et à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil ([3]), mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2026/1940 du Conseil ([4]) concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

L'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 269/2014 prévoit que ces personnes doivent déclarer, avant le 1er septembre 2022 ou dans un délai de six semaines à compter de la date de l'inscription sur la liste figurant à l'annexe I, la date la plus tardive étant retenue, les fonds ou ressources économiques relevant de la juridiction d'un État membre qui leur appartiennent ou qu'elles possèdent, détiennent ou contrôlent, à l'autorité compétente de l'État membre dans lequel se trouvent ces fonds ou ressources économiques. Elles doivent coopérer avec l'autorité nationale compétente aux fins de toute vérification de cette information. Le non-respect de ces obligations sera considéré comme un contournement des mesures de gel des fonds et des ressources économiques.

Les informations à déclarer doivent être envoyées à l'autorité compétente de l'État membre concerné, par l'intermédiaire de son site web mentionné à l'annexe II du règlement (UE) nº 269/2014 ([5]).

([1]) JO L 78 du 17.3.2014, p. 16.
([2]) JO L, 2026/1939, 7.8.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2026/1939/oj.
([3]) JO L 78 du 17.3.2014, p. 6.
([4]) JO L, 2026/1940, 7.8.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2026/1940/oj.
([5]) La dernière version consolidée peut être consultée à l'adresse suivante: http://data.europa.eu/eli/reg/2014/269/2026-07-17.